Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 février 2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Claude Joubert, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absence motivée : Serge Villeneuve.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

▶ ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Appel des conseillers
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 janvier 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2017.
- 5. Parole à l'assistance
- 6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire Voir rapport "Suivi des dossiers "
 - 6.5 Des conseillers

7. Finances

- 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10290 à 10319 au montant de 43 883.81 \$ et les prélèvements numéro 1783 à 1801 au montant de 13 178.90 \$, adoption des comptes à payer au 31 janvier 2017 montant de 7 420.67 \$ et des salaires payés pour un montant de 17 989.55 \$.
- 8. Correspondance
- 9. Suivi des dossiers
- 10. Avis de motion
- 11. Résolutions
 - 11.1 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.
 - 11.2 Autorisation de passage du Grand Défi Pierre Lavoie.
 - 11.3 Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau Adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-De-Suffolk à l'entente intermunicipale.
 - 11.4 Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé!*
 - 11.5 Demande de dérogation mineure de Sylvie Luquette au 370, rue Principale.
 - 11.6 Présentation d'une demande de lotissement à la CPTAO.
 - 11.7 État des taxes foncières dues.
 - 11.8 Autorisation à la Directrice générale ou au maire à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

- 11.9 Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2017.
- 11.10 Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2017.
- 11.11 Demande d'appui Municipalité de Chénéville Ouverture d'une pharmacie le dimanche.
- 11.12 Appui au projet « Fibre à la maison (FTTH) » de la MRC de Papineau.
- 11.13 Maintien du texte initial dans le schéma d'aménagement et de développement.
- 11.14 Achat de 40 chaises pour la salle communautaire de Fassett.
- 11.15 Taxes municipales 2017 Intérêts annuels Dates d'échéances.
- 12. Varia
- 13. Questions posées par les membres
- 14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h43.

2017-02-028 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2017-02-029 Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2017

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2017-02-030 Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2017

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- <u>De l'inspecteur en bâtiment</u>

Voir rapport.

- De l'inspecteur municipal

Voir rapport.

- <u>Du directeur des incendies</u>

Voir rapport.

- Du maire

Voir rapport.

- Des conseillers

Voir rapport.

<u>Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 janvier 2017 et des salaires payés pour un montant de 17 989.55 \$.</u>

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-01-2017 AU 31-01-2017) payés par les chèques numéros 10290 à 10319 au montant de 43 883.81 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1783 à 1801 pour un montant de 13 178.90 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 janvier 2017 : 17 989.55 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► CORRESPONDANCE

Aucune.

► SUIVI DES DOSSIERS.

Voir tableau.

2017-02-032 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal accepte de faire faire la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 par Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 16 975.00 \$ taxes en sus

Adopté à l'unanimité.

2017-02-033 Autorisation de passage du Grand Défi Pierre Lavoie.

ATTENDU QUE Le Grand Défi Pierre Lavoie fait un trajet en vélo de 1000 km

pour sensibiliser les enfants et les parents à une saine habitude de

vie:

ATTENDU QUE Le Grand Défi Pierre Lavoie demande une autorisation écrite de

droit de passage dans le village;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett donne au Grand Défi Pierre Lavoie le droit de

passage dans la municipalité le 16 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

<u>Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau – Adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-De-Suffolk à l'entente intermunicipale.</u>

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance

du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative

au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le

territoire de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance

du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et

suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance

du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de ladite séance ainsi qu'à l'article 624

du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'ensemble des membres de l'entente intermunicipale ont

accepté l'ajout de l'article concernant une nouvelle adhésion

à ladite entente;

ATTENDU la résolution numéro 16-03-773, adoptée lors de la séance du

Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tenue le 14 mars 2016, demandant d'adhérer à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la

MRC de Papineau;

ATTENDU QU' en vertu de l'addenda à ladite entente et à l'article 624 du

Code municipal du Québec, les municipalités membres doivent approuver une nouvelle adhésion d'une municipalité

locale à ladite entente;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le Conseil de la Municipalité de Fassett accepte, par le biais de la présente résolution, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-

Suffolk à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de

Papineau;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau et à la

Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Adopté à l'unanimité.

2017-02-035 Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie

sain et actif : Pour un Québec en santé!

ATTENDU QU' il est reconnu que le travail sur les environnements

favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble

de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité

de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme

d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE

la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE

le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE

la municipalité de Fassett donne son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Adopté à l'unanimité.

<u>2017-02-036</u> <u>Demande de dérogation mineure de Sylvie Luquette au 370, rue Principale.</u>

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait une demande de permis de

construction pour sa résidence situé au 370, rue

Principale;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de la nouvelle construction du 370,

rue Principale sont fait par un Architect membre de l'ordre des Architect et que les normes rencontre les

critères du code de construction du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' après la vérification de la topographie du terrain

présente une pente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidences de la municipalité de Fassett ont

des fondations sur pilotis pour une section de leur

résidences;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte la demande de dérogation pour la fondation sur pilotis de la salle de séjour quatre (4) saisons.

Adopté à l'unanimité.

<u>2017-02-037</u> <u>Présentation d'une demande de lotissement à la CPTAQ.</u>

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la municipalité de Fassett, soit le,

5362390, 5896055 et le 5363663 est d'une superficie

de 220 114.400 M²

CONSIDÉRANT QUE le lot 5362390 où se situe le garage municipal, utilise

une superficie de seulement 25 440.00 M²

CONSIDÉRANT QUE le lot 5896055 n'est présentement pas utilisé et

représente une superficie de 173 543.00 M²

CONSIDÉRANT QUE le lot 5364206, séparé du reste de la terre par une

bretelle de l'autoroute 50 est déjà cultivé par la Ferme

Chalsima.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour un lotissement et non une

exclusion, aucune activité agricole existante ou future

n'est lésée.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE La Municipalité veut faire une demande de lotissement pour lotir la

terre en trois (3) sections distincts. Sois le lot 5362390 (garage Municipal), 5896055 (lot non utilisé), lot 5363663 (lot déjà cultivé et

séparé par la sortie d'autoroute)

ET QUE la municipalité de Fassett conserve la demande présentée à la

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec numéro

41415.

Adopté à l'unanimité.

<u>2017-02-038</u> <u>État des taxes foncières dues.</u>

ATTENDU QUE la Directrice générale soumet au conseil, pour examen et

considération, un état des taxes foncières et autres deniers dû à la corporation, à la date du <u>31 janvier 2017</u>, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal

de la Province de Québec;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la Directrice générale

soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres

impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté à l'unanimité.

<u>Autorisation à la Directrice générale ou au maire à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett peut enchérir et acquérir des

immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce,

conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de

paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro

2017-02-038.

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale

ou au maire à enchérir et acquérir certains des immeubles

mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE

conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la Directrice générale ou à un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2017 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité.

2017-02-040 <u>Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2017.</u>

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation

BMR 2017 la municipalité de Fassett doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin

2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

OUE

le conseil de la municipalité de Fassett autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2017 à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

<u>Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2017.</u>

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation

BMR 2017 la municipalité de Fassett doit autoriser

l'affichage à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour

l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE le conseil de la mun

le conseil de la municipalité de Fassett autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2017 à afficher à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

<u>2017-02-042</u> <u>Demande d'appui - Municipalité de Chénéville - Ouverture d'une pharmacie le dimanche.</u>

ATTENDU QUE la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, située à

Chénéville, offre maintenant les services d'un médecin une

fin de semaine par mois;

ATTENDU QU' aucune pharmacie de la Petite-Nation n'est ouverte le

dimanche, certaines étant même fermées le samedi;

ATTENDU QUE le docteur Guilbault, qui offre ses services à la Coop Santé, a

décidé de ne plus venir le dimanche, puisqu'il n'a pas de

support quant à la médication qu'il prescrit;

ATTENDU QU' il suffirait qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-

Nation, soit ouverte le dimanche pour que les citoyens de la

région et les visiteurs aient accès à des médicaments ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville demande l'appui des

municipalités de la MRC de Papineau afin d'inciter les propriétaires de pharmacies de la Petite-Nation d'ouvrir leur

commerce le dimanche;

EN CONSÉQUENCE,

QUE

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

le conseil municipal de Fassett appui la municipalité de Chénéville dans sa demande auprès des pharmacies de Chénéville, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville et Thurso afin qu'une pharmacie, dans la

région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche.

Adopté à l'unanimité.

2017-02-043 Appui au projet « Fibre à la maison (FTTH) » de la MRC de Papineau.

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions

de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités

rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100

millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées

en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

ATTENDU le projet « Fibre à la maison (FTTH) » présenté au Comité

des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017 par le coordonnateur en géomatique et informatique de

la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le projet «Fibre à la maison (FTTH) » permettrait

d'accroître la vitesse du service Internet haute vitesse dans

les secteurs mal desservis permettant ainsi de boucler le réseau entre les Municipalités de Ripon et de Mayo;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité des

télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, le dépôt d'une demande de subvention auprès des deux paliers gouvernementaux en vue

de la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter un projet dans le cadre du

programme « Brancher pour innover » est le 20 avril 2017;

ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) » aux

membres du Comité administratif de la MRC lors de la

séance tenue le 1^{er} février 2017;

ATTENDU les avantages que le projet « Fibre à la maison (FTTH) »

apportera aux municipalités concernées ainsi qu'au réseau de fibre optique détenu par l'ensemble des municipalités du

territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett appuie le projet de « Fibre à la maison

(FTTH) » de la MRC de Papineau, lequel sera déposé auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir le financement

requis pour le réaliser;

ET QU' une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de

Papineau.

Adopté à l'unanimité.

<u>2017-02-044</u> <u>Maintien du texte initial dans le schéma d'aménagement et de développement.</u>

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu lundi le 6 février 2017 entre le

conseil municipal de Fassett et le Président du CARN, Luc Ménard ainsi qu'Alexandre Richard de la MRC de Papineau concernant le nouveau schéma d'aménagement et de développement qui sera adopté prochainement au conseil des

maires;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett n'est pas satisfait des

explications reçues lors de cette rencontre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu un courriel avec deux options

possibles que la MRC de Papineau propose;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett n'est pas satisfait des

propositions reçues dans ce courriel;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau ne peut supporter un seul

développement commercial à Thurso car ça va contre le développement de chaque village au nom d'un plan intégré ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett maintient le texte initial pour l'échangeur Fassett qui se lit comme suit : Aucune affectation de type

aire commerciale autoroutière n'est prévue aux abords immédiats de l'échangeur Fassett. Toutefois, considérant le statut de Fassett en tant que porte d'entrée de l'Outaouais et de la MRC de Papineau, il est souhaité de créer une aire de service routière dans le corridor de la Montée Fassett (du côté est). Cette aire serait tout désignée pour recevoir des usages commerciaux de types restauration rapide, station-service, dépanneur et hébergement (peut contenir de la restauration en tant qu'usage complémentaire).

Adopté à l'unanimité.

2017-02-045 Achat de 40 chaises pour la salle communautaire de Fassett.

ATTENDU QUE le Club d'Age d'Or de Fassett a fait une demande d'achat de

40 chaises pour la salle communautaire de Fassett;

ATTENDU QUE la facture s'élève à 1 875.00 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QUE le Club d'Age d'Or de Fassett est prêt à investir un montant

de 1 000.00 \$;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise l'achat de 40 chaises au

montant de 1 875.00 \$ taxes en sus.

QUE le Club d'Age d'Or de Fassett soit facturé au montant de 1 000.00 \$.

ET QUE la facture soit payée à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

<u>2017-02-046</u> <u>Taxes municipales 2017 – Intérêts annuels – Dates d'échéances.</u>

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE les taxes prévues doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30°) jour qui suit l'expédition du compte.

QUE si le total des taxes comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes du compte mentionnées ci-après :

QUE les dates d'échéance pour les versements soient les suivantes :

1^{er} versement 30 jours suivant la date d'envoi des comptes

2^e versement 31 mai 2017 3^e versement 31 août 2017

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au premier (1^{er}) jour ouvrable suivant.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Les modalités de paiement des versements : argent comptant ou mandat poste, chèques paiements au guichet des institutions financières, par internet.

QUE le taux d'intérêt pour les taxes municipales soit maintenu à 15% annuellement:

Adopté à l'unanimité.

<u>Varia</u>

2017-02-047	Levée de l'assemblée	
	20h50 Il est proposé par Rhéal Giroux que la présente assemblée soit et est levée. Adopté à l'unanimité.	
	Françoise Giroux Présidente d'assemblée	Diane Leduc Directrice générale